

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017.

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : CEBELIEU Martin, CHAPELLE Delphine, DEVES Olivier, Roxane MARTIN, Laurent ODOUX, Camille JOSEPH, René MEURTIN, Catherine TOUTIN.

Absent : Stéphane RABIER.

Secrétaire de séance : TOUTIN Catherine.

Le maire rend hommage à René Vignes, ancien conseiller municipal, récemment disparu et note avec plaisir la naissance d'Elina chez Jérémy Saint-léger, employé communal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Le conseil a délibéré sur les points suivants :

2017-001 subvention pour la classe de découverte en Camargue de la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école élémentaire de Génolhac.

Monsieur Laurent ODOUX, parent d'élève concerné par cette sortie, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune pour la classe de découverte en Camargue de la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école élémentaire de Génolhac soit 2 élèves : 100 €.

2017-002 subvention pour un voyage en Angleterre organisé par le collège de la Régordane de Génolhac.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune pour un voyage en Angleterre organisé par le collège de la Régordane de Génolhac.

2 élèves domiciliés à Sénéchas : 100 €.

2017-003 conventions d'engagements réciproques avec l'EPCC PONT DU GARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard.

L'accès gratuit au site se fera désormais sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, justifiant du domicile à l'année des demandeurs sur notre commune.

2017-004 adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

Monsieur le maire présente au conseil Municipal la charte régionale « *objectif zéro phyto dans nos villes et villages* », proposée par la Fédération régionale de Défense contre les organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc-Roussillon :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Languedoc-Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le conseil municipal de Sénéchas décide à l'unanimité, de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

2017-005 contrat de maintenance logiciel de facturation.

Monsieur le maire est autorisé, par 8 voix pour, à signer, et ceci jusqu'à nouvel ordre, le contrat de maintenance du logiciel GFI facturation, 1 rue Champeau BP 70022 21801 Quetigny cedex.

2017-006 Validation par le conseil des Espaces sites et itinéraires liés aux activités de pleine nature dans le cadre de la création du réseau local d'espaces sites et itinéraires communautaire Alès Agglomération et inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et Randonnée du Gard et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard.

2017-007 : adhésion au syndicat des forestiers privés du Gard.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer (et ceci jusqu'à nouvel ordre) au Syndicat des forestiers privés du Gard Maison de la Forêt 288 chemin Blatiès 30140 BAGARD
Part fixe à 25 € et une part mobile de 0,20€/ha (10ha) soit 27 €

2017-008 : restes à réaliser 2016

Le conseil valide, à l'unanimité, les restes à réaliser 2016.

2017-009 achat de matériels.

A l'unanimité, le conseil décide d'acquérir les matériels suivants :

- Epaneur de sel ou de scories chez Michel Equipement rocade sud à Alès pour un montant de 830,00 € H.T. (996 € T.T.C)
- Souffleur de feuilles BR700 STIHL chez Laurent Bigmat La Redarié 48800 Villefort pour un montant de 598,60 € H.T soit 718,32 € T.T.C.

2017-010 Assainissement collectif de Mallenches : demande d'exonération de PAC pour une maison.

La maison de monsieur BOUCHET Gérard et la maison de monsieur BOUCHET Daniel sont raccordées ensemble au réseau d'assainissement collectif par un seul regard de branchement. Cet état de fait a été validé dès le début du projet et apparaît ainsi sur les plans.

Afin de réduire le coût global des travaux, il avait été décidé de conserver la partie privative d'évacuation financée et réalisée par les deux propriétaires BOUCHET, sous la ruelle, avec l'accorde de la commune.

Dans le cadre de cet accord, M. BOUCHET Gérard et M. BOUCHET Daniel sollicitent la commune pour ne payer qu'une seule Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) de 2500 €.

Les conseillers remarquent que le remplacement du réseau privé par un réseau public aurait permis de poser un regard de branchement pour chacune des deux maisons, ce qui aurait justifié le paiement de la PAC par chacun des deux propriétaires.

Par contre cette extension du réseau public aurait eu un coût bien supérieur au montant d'une PAC (2500 €).

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'accéder à la demande de messieurs BOUCHET, et de ne facturer qu'une seule PAC pour l'ensemble des deux maisons.

Il sera donc adressé une facture de 1250 € à M. BOUCHET Gérard et une facture de 1250 € à M BOUCHET Daniel.

2017-011 remplacement des appareils de chauffage logements ancienne école de Martinenches.

Dans les 2 logements de l'ancienne école de Martinenches aménagés en 1995, les locataires signalent un fonctionnement défectueux des convecteurs électriques.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, de remplacer ces convecteurs par des radiateurs électriques

Devis BIGMAT n°74/103748 du 19/12/2016

8 radiateurs de marque THERMOR modèle Amadeus (6 de 1500 W et 2 de 750 W) pour un total d'environ 1750 € TTC.

Projet d'adhésion au syndicat des hautes vallées cévenoles :

Monsieur le Maire propose au conseil de rencontrer des membres du syndicat des Hautes Vallées cévenoles afin d'étudier l'intérêt qu'il y aurait pour notre commune rurale d'y adhérer.

Le conseil propose la date du 20 février 2017 à 18h30 en mairie et charge le maire d'organiser cette rencontre.

Proposition d'utilisation d'une réserve parlementaire :

Le Maire informe le conseil que nous avons reçu un dossier permettant de solliciter une aide financière émanant du député William DUMAS, pour participer au financement d'un projet d'aménagement communal.

Après avoir évoqué divers projets potentiels, le conseil décide de valider un dossier au prochain conseil municipal. Le dossier est à déposer avant le 1^{er} avril 2017.